



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs

Question écrite n° 42078

#### Texte de la question

Mme Anne-France Brunet alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de revaloriser les salaires des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs. En France, près de 800 000 majeurs font l'objet d'une protection juridique. Avec le vieillissement de la population, ils devraient être 2 millions d'ici 2040. Dans ce contexte, il est nécessaire d'anticiper cette demande croissante en faisant un effort pour accroître l'attractivité de cette profession. Cela suppose une revalorisation salariale mais également une réduction de la charge de travail puisque, aujourd'hui, un mandataire gère en moyenne 60 mesures de protection. En outre, une revalorisation du diplôme au niveau licence 3 ou master 1 est nécessaire pour attirer de nouveaux candidats et tirer les salaires vers le haut. Plus largement, elle l'interroge sur la stratégie du Gouvernement pour anticiper cette demande croissante et préparer l'avenir de cette profession ainsi que de la prise en charge de ce public spécifique.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-France Brunet](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42078

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 octobre 2021](#), page 7766

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)